

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
13	9	10

Date de la convocation
7 juin 2024

Date d'affichage
7 juin 2024

Quorum
7

Le douze juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Maxime JULLIARD, Maire.

Etaient présents :

M. Maxime Julliard, Maire, Mme Bernadette Bouvier, M. Didier Lacroix, M. Cyprien Tournier, Adjoints, Mme Louissette Beetschen, Mme Christel Felisaz, Mme Valérie Boulet, M. Christophe Baud, M. Kristopher Degardin.

Absents :

Mme Annie Mayer
M. Jérôme Preti
M. Paul Chappuis

Absent ayant donné pouvoir :

Mme Dominique Lacroix donne pouvoir à Mme Valérie Boulet

Secrétaire de séance : M. Christophe Baud

N°D2024-046

7. Finances locales. 7.10.2. Tarifs

**FIXATION DS TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE A
COMPTE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024-2025**

Le conseil municipal est seul compétent pour déterminer les tarifs de la restauration scolaire et des services périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Il est proposé :

- ❖ S'agissant de la garderie périscolaire, de maintenir les tarifs actuellement en vigueur soit :
1,50 € le matin de 7h30 à 8h20
3 € de 16h30 à 18h30
- ❖ Pour la restauration scolaire, les tranches de coefficient CAF n'évoluent pas mais les tarifs actuels évoluent de la façon suivante :

Nouveau Tarif cantine selon le coefficient familial :

Quotient Familial CAF	< 440	440 < 470	470 < 530	530 < 650	> 650
Tarif	4,55 €	5,20 €	5,85 €	6,50 €	7,15 €

Tarifs majorés :

Un tarif majoré est appliqué pour les absences d'inscriptions au service ou les inscriptions hors délai :

GARDERIE PERISCOLAIRE	CANTINE
3€ le matin pour garderie de 7h30 à 8h20 6 € le soir pour garderie de 16h30 à 18h30	14,30 € quel que soit le coefficient familial

Ainsi,

Vu les articles L 2122-21 et L 2331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Sur proposition de la commission école jeunesse ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE et **ACTUALISE** les tarifs ci-dessus pour les prochaines rentrées scolaires à compter de septembre 2024 jusqu'à ce que le conseil municipal décide de les faire évoluer.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Christophe BAUD



Le Maire
Maxime JULLIARD

